

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du budget général de 2018,
- Approuve le compte administratif du budget général de 2018,
- Affecte le résultat de la section de fonctionnement soit : 298 072,53 € à la section de fonctionnement,
- Approuve l'attribution, pour l'année 2019, d'une subvention d'un montant de 96 euros par élève à la
- Caisse des écoles,
- Approuve l'attribution d'une participation de 681 euros par élève aux frais de fonctionnement de l'école
- Saint-Guillaume,
- Approuve l'attribution d'une subvention de 5 000 euros au CCAS,
- Valide la participation au repas de fin d'année fixée à 25 euros,
- Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres concernant la tranche optionnelle secteur 2 de l'Aménagement du bourg, et décide d'attribuer les lots aux entreprises,
- Approuve le plan de financement prévisionnel concernant une demande de subvention au titre des amendes de police,
- Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres concernant l'extension de la salle annexe, et décide d'attribuer les lots aux entreprises,
- Déclare les lots n°1 – Gros œuvre, n° 2 – Charpente bois, n° 4 - Menuiseries extérieures et n° 5 – Menuiseries intérieures, comme étant infructueux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour attribuer les lots aux Entreprises qui seront déclarées comme étant les mieux-disantes suite à la procédure négociée,
- Approuve la modification de l'inventaire communal des zones humides de la commune de Saint-Alban sur les parcelles B 764, 766, 887 et 888 et ZI 68, 74 et 250, telle que décrite dans le rapport établi par l'EPTB de la Baie de Saint-Brieuc en décembre 2018,
- Prend acte de la présentation des délégations au Maire.